

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2026

DÉLIBÉRATION

**relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences
du Master 2ème année Mention Econométrie, Statistiques
Parcours-type Statistique et Econométrie - FOAD
pour l'année universitaire 2026-2027**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 27 janvier 2026 ;
- **Vu** l'avis du conseil de la formation et de la vie universitaire en date du 10 février 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Il approuve les dispositions détaillées ci-après.

Préambule

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

TITRE I – ORGANISATION DES ÉTUDES ET DES FORMATIONS

Article 1. Stage et professionnalisation

Les apprenants doivent faire, selon leur statut, un stage ou un mémoire de recherche.

La durée du stage est de 3 à 6 mois.

Article 2. Langue des enseignements

Les enseignements sont dispensés en français.

Article 3. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par la Directrice, sur avis du jury de délibération.

Article 4. Organisation de la formation

Les apprenants sont tenus au respect des obligations générales d'assiduité.

TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Article 5. Organisation des examens

Les sessions d'examen sont précisées annuellement dans le calendrier universitaire arrêté par la Directrice.

Article 6. Modalités d'organisation de la première session

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu

7.1. Règles générales

Les notes de contrôle continu obtenues en première session valent pour la session de rattrapage.

Les épreuves ou projets s'effectuent en temps limité en ligne.

Toute absence injustifiée aux épreuves ou projets est sanctionnée par un 0/20.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage se substituent OBLIGATOIREMENT aux notes obtenues en session initiale.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

7.2. Règles spécifiques

Les règles générales régissent l'organisation des contrôles continus, devoirs surveillés, mid-term.

Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal

Il n'est pas prévu de modalités spécifiques pour l'examen terminal.

Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut.

Sont admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 à l'année en session initiale.

Sont également admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants qui n'ont pu composer à la session initiale.

Article 10. Bonifications

Ce programme ne fait pas l'objet de bonifications.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

Article 11. Conditions de validation et de capitalisation

L'apprenant valide le M2 s'il obtient au moins 10/20 de moyenne aux UE 1 à 12 (en plus d'obtenir 10/20 à l'UE 13).

Note éliminatoire : note inférieure à 10/20 à l'UE 13.

Deux notes sont attendues pour évaluer l'UE 13 : méthodologie et gestion de projet (coef. 9) et analyse et communication écrite et orale (coef. 6).

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'UE 13 doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Article 12. Conditions de compensation

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

L'UE13 doit être validée isolément.

Article final

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK

Signé par :

D30C944D2D344B2...

				RNCP39013BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	RNCP39013BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	RNCP39013BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP39013BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel	RNCP39013BC05 - Réaliser des analyses économiques	RNCP39013BC06 - Aider à la décision	RNCP39013BC07 - Mobiliser et manipuler des données	RNCP39013BC08 - Mobiliser les méthodes statistiques ou économétriques
Compétences Spécifiques			SEMESTRE	Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines. Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.	Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.	Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale. Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.	Identifier les enjeux économiques d'une situation. Mobiliser les théories et les modèles de l'analyse économique, y compris leurs avancées récentes issues de la recherche pour étudier cette situation. Recourir à des outils permettant de collecter, traiter, analyser des données aussi bien quantitatives que qualitatives à des fins d'expertise.	Identifier, analyser et comprendre des situations complexes impliquant des décisions de nature économique. Mener des expertises économiques. Elaborer et/ou mettre en œuvre des outils d'aide à la décision pour accompagner les organismes publics et privés dans la réalisation de leurs objectifs stratégiques. Mobiliser les outils de l'évaluation économique pour assurer le suivi des actions, des projets ou des stratégies des organismes publics et privés.	Qualifier la donnée (identifier, collecter, retraiter, fiabiliser, documenter, enrichir les données). Programmer, créer des algorithmes à partir de langages ou logiciels spécialisés, notamment les logiciels libres (R, Python, etc.). Manipuler les données. Utiliser des outils de visualisation. Gérer les bases de données (massives, requêtes pour bases de données relationnelles, serveurs sur cloud).	Traduire les problèmes économiques en termes statistiques. Formaliser et modéliser un problème en termes statistiques. Mettre en œuvre, expliquer, valider et comparer des méthodes statistiques et / ou économétriques adaptées.
M2	UE1	Software in Data Science : SAS	S1	X							
	UE1	Software in Data Science : R (or advanced)	S1	X							
	UE1	Software in Data Science : Python (or advanced)	S1	X							
	UE2	Base de données	S1					X			
	UE3	Econométrie des variables qualitatives	S1						X		
	UE4	Web mining	S1							X	
	UE5	Big Data	S1							X	
	UE6	Scoring	S1		X						X
	UE7	Séries Temporelles	S1		X						X
	UE8	Data mining	S2					X			
	UE9	Techniques de sondage	S2					X			
	UE10	Outils de modélisation	S2						X		
	UE11	Econométrie spatiale	S2		X						X
	UE12	Anayse de durées de vie	S2		X						X
	UE13	Rapport d'activité : Méthodologie - gestion de projet	S2				X				
	UE13	Rapport d'activité : Analyse communication écrite et orale	S2			X					
Nombre de matières dans chaque compétence				3	4	1	1	3	2	2	4